



Information n° 22

Le 29 Mars 2018

I N F O S

Réunion Publique

Le Conseil Municipal vous convie à une réunion publique le 12 Avril à la salle la Fontane à 18h30. Cette réunion sera l'occasion :

- D'informer sur le réseau chaleur
- D'aborder la transition énergétique sur la commune

Cette réunion est ouverte à tous les habitants de Calce

Rappel : interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

La Préfecture rappelle que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Cette pratique a un impact certain sur la santé et contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, pouvant même être à l'origine de pics de pollution. Une affiche ainsi que des dépliants sont disponibles en Mairie pour de plus amples informations notamment sur les solutions possibles.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pouvant s'élever au maximum à 450€.

Travaux RD18 du 9 avril au 31 mai

À compter du 9 Avril et jusqu'au 31 Mai 2018, de 7h30 à 18h (hors week-end et jours fériés) sur la RD 18 en direction de Baixas, entre le local chasse et les limites du territoire, la circulation de tous les véhicules sera soumise aux prescriptions définies par l'arrêté temporaire n°1670/18 du Département des Pyrénées-Orientales, à savoir :

- le stationnement et le dépassement, des véhicules seront interdits
- la signalisation sera pilotée par des feux de chantier à décompte
- la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50km/h

Abattage d'un arbre à l'entrée du village

L'arbre à l'entrée du village, en direction de Baixas, était malade, pourri de l'intérieur, dangereux pour la population. Les employés municipaux ont été contraints de couper les branches en ne laissant que le tronc. Nous espérons qu'il repartira ...

Local poubelle

Nous vous rappelons qu'il est préférable de plier les cartons afin que ceux-ci prennent moins de place dans le local poubelle.

Remboursement de la cantine scolaire

Le remboursement de la cantine scolaire sera bientôt effectué, aussi il est demandé aux parents qui ne l'ont pas encore fait, d'apporter les factures à la mairie afin que nous puissions procéder au remboursement.

Utilisation du site internet communal

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous informions de la mise à jour du site internet de la commune. Nous souhaiterions avoir vos remarques quant à son utilisation afin d'en améliorer la consultation, notamment sur la visibilité des rubriques importantes et la clarté générale du site.
